

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 15 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 05/03/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Sylvie RUELLE à Andrée LIGONNET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Henri HOURIEZ, Corinne BOURGEON à Christophe LIAUD, Patrice SAUMON à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.03.15.6**OBJET : Réaménagement de la Place du Héron - Demande de subventions auprès des financeurs publics**

Monsieur Henri HOURIEZ, adjoint délégué à l'aménagement urbain et l'urbanisme, rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité a inscrit au budget primitif 2021 des crédits d'études et de maîtrise d'œuvre afin de réhabiliter la Place du Héron sur le quartier des Moines.

En effet, la place du Héron est vieillissante et ses fonctions ne sont plus en adéquation avec les modes de vie actuels. L'objectif est de rendre la place attractive et d'améliorer le cadre de vie, mais aussi d'améliorer la sécurité des déplacements piétonniers aux abords de l'école.

Débutée en septembre 2020, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de cette place a déterminé :

Les grands enjeux :

Mise en exergue des dysfonctionnements des usages de la Place du Héron :

- Conflit de flux « deux roues/enfants »,
- Conflit d'usage « jeux de ballons »/ « aire pour les chiens... » / « squatte »,
- Vétusté des jeux et des sols.

Les orientations :

- Sécurisation de l'école : moto/auto par une fermeture de l'accès et aménagement du cheminement / élargissement du parvis devant l'école,

- Aménagement d'un sens de circulation unique,
- Création d'espaces apaisés et favoriser la convivialité en proposant des placettes à thème.
- Traitement des limites (statuts foncier/partie commune) par des bandes végétalisées
- Amélioration de l'éclairage
- Création d'une œuvre architecturale.

A ce stade, le scénario retenu présente un budget travaux estimatif qui s'élève à 332 000 € HT, soit 398 400€ TTC.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter des subventions auprès de financeurs publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à solliciter l'aide du Département, de la Région et de tout autre financeur public pour la réalisation de ce projet.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 18/03/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 18 mars 2021 18/03/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210315-lmc19144-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.